

## COMMUNIQUE A LA PRESSE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LE TPI DE PAPEETE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

(Recours à la prostitution d'un mineur de moins de 15 ans)

En juin 2022 les gendarmes de la Brigades de Recherches de FAAA poursuivaient une enquête préliminaire du chef de recours à la prostitution d'une mineure de moins de 15 ans initiée par leurs collègues de la brigade de FAA'A.

Ils identifiaient qu'une jeune fille de 14 ans proposait directement ou par un intermédiaire des prestations sexuelles tarifées à des hommes majeurs célibataires et mariés au moyen d'un réseau social.

12 clients étaient identifiés dont 4 ayant eu des relations sexuelles régulières.

Les faits ont été commis entre mars et octobre 2022 sur l'île de Tahiti et notamment à FAA'A.

Toutes ces personnes majeures sont bien insérées socialement et professionnellement , certaines exercent la profession de :

- -policier
- -médecin
- -cadre supérieur du secteur privé
- -cadre supérieur de la fonction publique.

Ils ont reconnu peu ou prou les faits.

Il apparaît que la victime mineure est déscolarisée et connue du juge des enfants au titre de l'enfance en danger.

Les quatre clients réguliers ont été placés en garde à vue les 7 et 8 novembre puis déférés au parquet le 8 novembre.

Ils sont poursuivis pour recours à la prostitution d'une mineure de moins de 15 ans dans le cadre d'une procédure de comparution à délai différé.

Présentés au juge des libertés et de la détention, ils ont été placés sous contrôle judiciaire et comparaîtront à l'audience du tribunal correctionnel du jeudi 8 décembre 2022 à 8h00.

Les 8 autres clients occasionnels sont également cités à cette audience.

S'ils sont déclarés coupables par le tribunal correctionnel, les auteurs encourent des peines d'emprisonnement de 10 ans et 178 99 763 XPF d'amende (150 000 €) outre l'inscription au fichier des délinquants sexuels

Hervé Leroy, Procureur de la République près le TPI de PAPEETE.